

Impact d'un décès sur l'année

Par **shokobon**, le **23/06/2014 à 21:08**

Bonsoir,

Pour expliquer ma situation il faudra que je raconte un peu ma life (alors pardon d'avance)

J'ai eu mon bac en 2010, et je me suis dirigée vers le droit (oui je sais quelle surprise), sauf que durant le 1er semestre mon père (a qui on avait diagnostiqué un cancer) m'a fait une série d'AVC 15 jours avant mes premiers partiels.

Au deuxième semestre, hospitalisation pour une greffe et il passe des mois en chambre stérile.

Résultat : je redouble

Sauf qu'au final ma fac (et tous ses profs) sont vraiment horribles et leur méthodes inefficaces. Je change de fac (beaucoup mieux) mais le résultat reste le même : j'ai mis 3 ans à valider ma L1.

Cette année je suis une L2... mais pendant tout le S3, j'ai du faire face à la phase terminale de mon père (perte de mémoire, il ne me reconnaissait plus ect...)

Je viens de passer mes rattrapages mais la question me trotte en tête : si je me plante cette année (max 1 semestre raté), est-ce que je pourrais faire valoir des circonstances atténuantes pour pouvoir continuer en droit (qqch que j'avais promis à mon père sur son lit de mort).

Voilà désolée pour le coup de cafard.

Par **bulle**, le **24/06/2014 à 18:23**

Bonjour,

Qu'entendre vous par "pour pouvoir continuer en droit"?

Car peu importe le nombre de semestres loupés (dans la limite de 3 redoublements en L3 dans certaines facs), si vous voulez continuer, rien ni personne ne pourra vous en empêcher !

Pour ce qui est de la sélection au niveau du M2, comme je viens de le dire dans un autre sujet les notes de M3 et de M1 seront celles qui compteront le plus!